

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le mardi 23 mai 2023 à compter de 17 h 30 en vidéoconférence

PRÉSENCES

On comptait 58 personnes à l'ouverture de l'assemblée. L'assemblée a réuni un total de 63 personnes dont la liste est archivée au dossier.

Ouverture officielle

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Pour débiter, madame Amélie Godard de Centraide Laurentides donne quelques informations pour le bon déroulement de cette Assemblée générale extraordinaire virtuelle qui sera suivie de l'Assemblée générale annuelle. Elle rappelle que l'événement est enregistré et invite les participants à s'assurer que leur nom est bien inscrit dans la vignette d'identification. Elle demande aux participants de s'assurer que le son de leur micro est désactivé pour permettre une meilleure compréhension lors des différentes interventions. Par la suite, monsieur Serge Paquette, président du conseil d'administration de Centraide Laurentides, souhaite la bienvenue cette Assemblée générale extraordinaire. Monsieur Paquette explique le mode de fonctionnement pour l'adoption des motions et constate le quorum. Il mentionne qu'en cas d'incident technologique de son côté, madame Marie Josée Doray, vice-présidente du conseil d'administration, assurera la relève de la présidence.

Adoption de l'ordre du jour
Résolution : AGE230523-101

Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2023

Sur proposition de monsieur Alain Desmarais, appuyée par monsieur Patrice Clément, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire tel que présenté.

Modification aux règlements généraux
Résolution : AGE230523-102

2. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Serge Paquette mentionne que, lors de la séance du 21 mars 2023, le conseil d'administration a adopté une résolution concernant la composition du conseil d'administration qui doit être approuvée par les 2/3 des membres votants. La modification touche le nombre d'administrateurs élus à l'assemblée générale annuelle.

Dans les règlements généraux, il est mentionné un nombre de 7 (sept) à 11 (onze) élus à l'Assemblée générale annuelle. Pour lever l'ambiguïté, il est dorénavant indiqué que le conseil d'administration est formé de 9 (neuf) élus à l'Assemblée générale annuelle.

Sur proposition de madame Nadia Leclair, appuyée par madame Danielle Savoie, il est résolu à l'unanimité d'entériner la modification aux règlements généraux.

Levée de l'Assemblée
Résolution : AGE230523-103

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Alain Desmarais, appuyée par madame Nathalie Lavallée, il est résolu à l'unanimité de clore la séance.

Advenant 17 h 40, la séance est levée.

Marie Josée Doray
Présidente

Benoît Auclair
Secrétaire